

## La phrase

« Conformément à l'article 7 de la Constitution et puisque l'un et l'autre m'ont confirmé par écrit qu'ils maintenaient leur candidature, ce sont donc M. Emmanuel Macron et M<sup>me</sup> Marine Le Pen qui seront candidats dimanche 7 mai pour le second tour de l'élection du président de la République française »

Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, lors de l'annonce des résultats officiels du premier tour le 26 avril 2017

## Le chiffre

2

C'est le nombre de cours d'appel, en l'occurrence celles de Douai et Rennes, qui testent d'avril à juin 2017 le logiciel d'aide à la décision de Predictice.

## L'indiscret

La date des prochaines élections pour le renouvellement des membres du Conseil national des barreaux aura lieu le 21 novembre 2017. 16 sièges sont à pourvoir pour la juridiction de Paris et 24 pour la juridiction de province (collège général et ordinal).

## Professions

## Le rapprochement des professions du droit dans le viseur du Cercle Montesquieu <sup>293k3</sup>

Lors des Débats du Cercle Montesquieu, qui se sont tenus le 25 avril 2017 à la Maison des Arts et Métiers à Paris, le président de l'association des directeurs juridiques a confirmé sa volonté d'aboutir sur le rapprochement des professions juridiques.

Terminé l'éclatement des juristes d'entreprise. Lors de la 6<sup>e</sup> édition des Débats du Cercle Montesquieu, le président de l'association de directeurs juridiques Nicolas Guérin s'est félicité de la structuration croissante de la profession. Une évolution d'autant plus nécessaire que les juristes d'entreprise font face à une augmentation continue de leurs effectifs. « Nous étions 16 000 lors du dernier recensement [enquête AFJE / IPSOS, 2011, NDLR]. Nous pensons que nous sommes aujourd'hui 18 000 », a estimé Nicolas Guérin, avant de préciser qu'une nouvelle étude allait être prochainement lancée pour actualiser ce chiffre.

**Executive Master General Counsel.** D'ici là, la profession se met en ordre de marche pour gagner en compétences, comme en témoigne la création d'une formation spécifique aux directeurs juridiques. Après deux années de travail, la première promotion de l'Executive Master General Counsel, composée de 18 étudiants, a en effet fait sa rentrée le 30 mars dernier. Élaboré par le Cercle Montesquieu avec Sciences Po Executive, sous la direction du professeur Christophe Jamin, le programme est ouvert aux responsables et

directeurs juridiques, avocats et magistrats ayant au moins 10 ans d'expérience et souhaitant exercer les fonctions de directeur juridique à un niveau stratégique. « Nous avons notre école », s'est réjoui Nicolas Guérin.

**Code de déontologie.** Autre preuve de la structuration de la profession selon le président du Cercle : l'adoption d'un code de déontologie. Rédigé par l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) en 2014 et cosigné par le Cercle Montesquieu, ce code permet aux juristes de couper court aux critiques sur leur manque d'indépendance, qu'ils essuient régulièrement de la part de la profession d'avocat. « Si nous voulons devenir une profession réglementée, c'est important d'avoir un code de déontologie », a reconnu Nicolas Guérin.

Le Cercle Montesquieu n'a en effet pas baissé les bras concernant la création d'un statut particulier inspiré de l'exemple belge, qui permettrait aux juristes d'obtenir la confidentialité de leurs avis, voire d'un statut d'avocat en entreprise. Et ce, malgré le rejet de cette mesure par le Parlement dans le cadre des lois *Macron* et *J21*. « Il n'y a que le Conseil national des barreaux qui pense que le sujet est clos », a raillé Nicolas Guérin. Selon

lui, les conclusions du rapport *Haeri* sur « L'avenir de la profession d'avocat » qui se prononce en faveur de la reconnaissance de la confidentialité juridique des juristes a remis le sujet au cœur de l'actualité (Gaz. Pal. 7 févr. 2017, n° 286y0, p. 6), tout comme la récente résolution du barreau de Paris qui admet la possibilité pour un avocat parisien d'exercer en entreprise à l'étranger (Gaz. Pal. 22 mars 2017, n° 291k1, p. 7). En ne faisant plus du lien de subordination entre le juriste et son employeur une incompatibilité de principe avec l'exercice de la profession d'avocat, le barreau de Paris a en effet ouvert une brèche. Cependant, en réservant cette possibilité aux avocats exerçant à l'étranger, il a également créé une discrimination. « Jusqu'ici, les avocats nous opposaient une clause de conscience : aujourd'hui, c'est nous qui réclamons une égalité de traitement car il est peu probable que la clause de conscience s'arrête à nos frontières », a déclaré Nicolas Guérin.

**“ Il n'y a que le CNB qui pense que le sujet de l'avocat en entreprise est clos ”**

Fort de cette conviction, le président du Cercle Montesquieu a déclaré que l'association se tenait à la disposition du candidat élu à la présidentielle pour lui soumettre une dizaine de propositions après le second tour. Parmi elles : l'organisation d'un Grenelle du droit (lire également sur ce sujet l'interview de Stéphanie Fougou, présidente de l'AFJE, Gaz. Pal. 11 avr. 2017, n° 292n8, p. 13). « Il ne s'agit pas seulement de discuter du rapprochement des professions mais aussi de l'amélioration de la compétitivité du droit », a précisé Nicolas Guérin. Et d'inviter les avocats, notaires, magistrats, huissiers, notaires et mandataires à se mettre autour de la table pour poursuivre ensemble cet objectif.

En attendant la concrétisation de ce projet de Grenelle du droit, le Cercle va poursuivre sa politique de partenariats avec les juges consulaires et professionnels, les autorités administratives indépendantes et les autres professions du droit. Le rapprochement de ces dernières fait partie des objectifs que Nicolas Guérin souhaite voir aboutir avant la fin de son mandat dans deux ans.

**Laurence GARNERIE**

## Institutions

### La Chancellerie muscle son secrétariat général <sup>293n5</sup>

Jean-Jacques Urvoas tenait à réformer le secrétariat général de la Chancellerie avant son départ (Gaz. Pal. 25 avr. 2017, n° 293d5, p. 5). C'est chose faite puisque le décret et l'arrêté sont parus au *Journal officiel* du 27 avril 2017 (D. n° 2017-634, 25 avr. 2017 ; A., 25 avr. 2017, NOR:JUST1711715A).

Objectif de cette réorganisation : doter le ministère de la Justice d'un pilote unique, chargé de coordonner l'action des différentes directions, notamment sur les projets transversaux. Un moyen de mettre fin à l'éclatement des services dont souffrait la place Vendôme et qui pouvait provoquer de sérieux dysfonctionnements, notamment dans les juridictions, allant de la perte d'information au sentiment de ne plus savoir qui faisait quoi. Le secrétariat général comprend donc désormais la cellule d'appui du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, un cabinet et les services suivants : ressources humaines, finances et achats, immobilier ministériel, pilotage et soutien de proximité, expertise et modernisation, systèmes d'information et de communication, accès au droit et à la justice et aide aux victimes, ainsi que la délégation aux affaires européennes et internationales, et la délégation à l'information et à la communication. L'agence des techniques d'enquêtes numériques judiciaires lui est également rattachée. En province, ces différents services s'appuieront sur les délégations interrégionales du secrétariat général.

À noter qu'en plus de se voir confier certaines compétences en matière de politique et de gestion immobilières auparavant dévolues aux autres directions du ministère, le secrétariat général sera désormais chargé d'appuyer la direction des services judiciaires pour élaborer les statuts des magistrats et des fonctionnaires des services judiciaires.

Pour mémoire, le poste de secrétaire général du ministère de la Justice est occupé depuis le 29 août 2016 par Stéphane Verclytte, conseiller d'État.

**Laurence GARNERIE**